

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Gear Oil CLP 150

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

*Marque commerciale:* Gear Oil CLP 150

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

*Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* Lubrifiant

*Utilisations déconseillées :* Aucune connue.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

*Nom et adresse de l'entreprise:* **Comma Oil & Chemicals Marketing B.V**  
Rhijnspoorplein 10  
1018TX Amsterdam  
Holland  
+31 (0) 208083061

*Personne à contacter:* Moove Lubricants

*Courriel:* technical@uk.moovelub.com

*Révision:* 19/01/2026

*Version de la fiche de données de sécurité:* 1.0

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

|                                  |                                                                   |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <i>Pictogramme(s) de danger:</i> | Sans objet.                                                       |
| <i>Mention d'avertissement:</i>  | Sans objet.                                                       |
| <i>Mention(s) de danger:</i>     | Sans objet.                                                       |
| <i>Conseil(s) de prudence:</i>   |                                                                   |
| <i>Générales:</i>                | Sans objet.                                                       |
| <i>Précautions:</i>              | Sans objet.                                                       |
| <i>Intervention:</i>             | Sans objet.                                                       |
| <i>Stockage:</i>                 | Sans objet.                                                       |
| <i>Élimination:</i>              | Sans objet.                                                       |
| <i>Contient:</i>                 | Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire |
| <i>Autre étiquetage:</i>         | EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.      |

### 2.3. Autres dangers

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Autre:</i> | Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.<br>Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission. |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

### Autres informations

-

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### **4.1. Description des mesures de premiers secours**

*Généralités:*

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

*Inhalation:*

En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.

*Contact cutané:*

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

*Contact visuel:*

Rincer délicatement à l'eau tiède. Retirer les éventuelles lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou de gêne oculaire persistante : consulter un médecin.

*Ingestion:*

Rincez la bouche abondamment et buvez de grandes quantités d'eau. En cas de gêne continue : consultez une assistance médicale et présentez cette fiche de données de sécurité.

*Brûlure:*

Sans objet.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune connue.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter selon les symptômes.

#### **Informations pour le médecin**

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Les compatibilités en matière de conditionnement:*

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

*Conditions de stockage:*

Sec, frais et bien ventilé

*Matières incompatibles:*

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

#### **DNEL**

Aucune information disponible.

#### **PNEC**

Aucune information disponible.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

*Précautions générales:*

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

*Scénarios d'exposition:*

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

*Limite d'exposition:*

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

*Mesures techniques:*

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

*Mesures d'hygiène:*

Se laver les mains après utilisation.

*Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:*

Pas d'exigences particulières.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle**

*Généralités:*

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

*Équipements respiratoires:*

Pas d'exigences particulières.

*Protection de la peau:*

| Recommandé             | Type/Catégorie | Normes   |                                                                                       |
|------------------------|----------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Vêtement de protection |                | EN 14605 |  |

*Protection des mains:*

| Matériel                           | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes   |                                                                                       |
|------------------------------------|------------------------|-------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Disposable gloves, Reusable gloves |                        |                         | EN 374-2 |  |

*Protection des yeux:*

| Type                | Normes |                                                                                     |
|---------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux | EN166  |  |

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                         |                                 |
|-----------------------------------------|---------------------------------|
| <i>État physique:</i>                   | Liquide                         |
| <i>Couleur:</i>                         | Brun                            |
| <i>Odeur / Seuil olfactif (ppm):</i>    | Doux                            |
| <i>pH:</i>                              | Aucune information disponible.  |
| <i>Densité (g/cm³):</i>                 | 0,891 (15 °C)                   |
| <i>Viscosité cinématique:</i>           | 150 centistokes (40 °C)         |
| <i>Caractéristiques des particules:</i> | Ne s'applique pas aux liquides. |

### Changement d'état

|                                                      |                                 |
|------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>    | -24                             |
| <i>Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):</i> | Ne s'applique pas aux liquides. |
| <i>Point d'ébullition (°C):</i>                      | Aucune information disponible.  |
| <i>Pression de vapeur:</i>                           | Aucune information disponible.  |
| <i>Densité de vapeur relative :</i>                  | Aucune information disponible.  |
| <i>Température de décomposition (°C):</i>            | Aucune information disponible.  |

### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

|                                              |                                |
|----------------------------------------------|--------------------------------|
| <i>Point d'éclair (°C):</i>                  | 245                            |
| <i>Inflammabilité (°C):</i>                  | Aucune information disponible. |
| <i>Température d'auto-inflammation (°C):</i> | Aucune information disponible. |
| <i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>         | Aucune information disponible. |

### Solubilité

|                                              |                                |
|----------------------------------------------|--------------------------------|
| <i>Solubilité dans l'eau:</i>                | Très légèrement soluble        |
| <i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i> | Aucune information disponible. |
| <i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>     | Aucune information disponible. |

### 9.2. Autres informations

*D'autres paramètres physiques et chimiques:*

Aucune information disponible.

*Capacités oxydantes:*

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Ce produit ne présente pas de risque d'aspiration, en raison de sa viscosité.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Aucune connue.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

**Autres informations**

Aucune connue.

---

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.  
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED: Sans objet.

### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|             | 14.1<br>ONU | 14.2<br>Désignation officielle de<br>transport | 14.3<br>Classe(s) de danger pour le<br>transport | 14.4<br>PG* | 14.5.<br>Env** | Autres<br>informati<br>ons : |
|-------------|-------------|------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------|----------------|------------------------------|
| ADR/ADN/RID | -           | -                                              | -                                                | -           | -              | -                            |
| IMDG        | -           | -                                              | -                                                | -           | -              | -                            |
| IATA        | -           | -                                              | -                                                | -           | -              | -                            |

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

### Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Limites d'utilisation:</i>                                                                   | Aucune particulière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <i>Demandes de formation spécifique:</i>                                                        | Pas d'exigences particulières.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:</i> | Sans objet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <i>Autre:</i>                                                                                   | Sans objet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <i>Sources:</i>                                                                                 | Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.<br>Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).<br>Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Conformité Européenne  
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
COV = Composés Organiques Volatils  
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet  
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique  
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
ds = les déchets spéciaux  
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits  
FBC = Facteur de Bioconcentration  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)  
IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
sc = les autres déchets soumis à contrôle  
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi  
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).  
SE = Scenario d'Exposition  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée  
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable  
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée  
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

#### **Autre**

Conformément à l'Article 31 de REACH, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de données de sécurité a été créée volontairement afin de fournir des informations pertinentes comme spécifié dans l'Article 32 de REACH.

#### **Validé par**

WN

#### **Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

---

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr